Image not found or type unknown

Ajouter une cave à un meublé

Par **ardigasna**, le **20/07/2015** à **15:29**

Ma locataire quitte mon studio meublé après le 1/08/2015.La loi alur m'interdit une augmentation du loyer avec un autre locataire mais est-il possible de le faire en ajoutant une cave au meublé? (le studio compte pour 7/1000 et la cave pour1/1000 dans le calcul des charges)merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés